D 040-214003139-20171129-2017_H17-DE
Envoyé en préfecture le 01/12/2017
Reçu en préfecture le 01/12/2017
Publié ou notifié le 01/12/2017

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 23/11/2017

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2017
--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. GOSSELIN), M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH, M. DUCASSE.

Etaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme COURROS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Absentes non excusées : Mmes DUBOIS-MAURY, CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance H
Délibération n°17

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : AP / CP 9917 Accessibilité – budget principal de la commune

Il convient de porter modification de l'AP/CP programme AD'AP du 10 août 2016. En effet, cette AP/CP prend en compte l'intégralité des travaux d'aménagement de la Mairie en ce compris l'accessibilité tant des usagers que des personnels.

De fin 2016 à ce jour, sur la base des éléments du permis de construire, des préconisations de l'ABF et des normes accessibilité, le montant des travaux bâtiment mairie s'élevant à 852 100 € ht, les honoraires de maîtrise d'œuvre à 65 186 € ht, auxquels s'ajoutent l'assurance dommage ouvrage et divers imprévus, il apparaît ainsi que le montant global de l'opération Mairie est désormais de 1 000 000 € ht.

Dès lors, le tableau AP/CP programme AD'AP, dont travaux mairie, se détaille en TTC comme ci-après :

.../...

ID : 040-214003139-20171129-2017_H17-DE
Envoyé en préfecture le 01/12/2017
Reçu en préfecture le 01/12/2017
Publié ou notifié le 01/12/2017

BÂTIMENTS	TTC	2017	2018	2019	2020	2021
01 Mairie (Travaux, honoraires)	1 200 000,00 €	80 000 €	1 000 000 €	120 000 €		
02 B.Pelletier(op.annulée32 000 €)	0,00 €					0 €
03 salle Polyvalente	12 000,00 €	12 000 €				
04 Épicerie sociale	3 900,00 €			3 900 €		
05 piscine	67 000,00 €			67 000 €		
06 Resto du cœur	16 500,00 €			16 500 €		
07 Bâtiment Administratif	52 000,00 €		52 000 €			
08 Centre d'animation	14 500,00 €		14 500 €			
09 Gymnase	17 000,00 €	17 000 €				
10 Groupe scolaire Jules Ferry	58 000,00 €	58 000 €				
11 Local club du 3ème âge	11 100,00 €		11 100 €			
12 Grange Pelletrin	4 400,00 €			4 400 €		
13 Club house de tennis	18 600,00 €		18 600 €			
14 Ecole de musique	2 200,00 €		2 200 €			
15 Salle de musculation	8 100,00 €					8 100 €
16 Maison jeanne D'Albret	9 300,00 €			9 300 €		
17 Bibliothèque	24 800,00 €					24 800 €
18 Centre équestre Ous-Pins	20 300,00 €	20 300 €				
19 Maison des Sports	116 000,00 €				116 000 €	
20 Tribunes Foot	14 300,00 €					14 300 €
21 Vestiaire Foot	18 400,00 €					18 400 €
22 Trésor Public	7 700,00 €		7 700 €			
23 Eglise	11 700,00 €			11 700 €		
TOTAL	**1 707 800 €**	**187 300 €**	**1 106 100 €**	**232 800 €**	**116 000 €**	**65 600 €**

Il est précisé, selon le calendrier d'exécution des travaux de la Mairie, que l'AP/CP pourra être adapté selon paiements à effectuer sur 2017, 2018 ou années suivantes ; cela fera l'objet d'une modification de l'AP/CP.

Plus globalement, la commune dans le cadre de la réglementation avait reçu un avis favorable des services de la DDTM sur un programme à mener par dérogation sur 6 ans (2016-2021). Le financement de ces différentes opérations sera assuré outre l'autofinancement, par des subventions, des fonds de concours, ou de l'emprunt.

A ce jour sont notamment connues les aides du FIPHFP 150 000 €, du FSIPL 355 480 € et de la CCPT 92 000 €.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, ou de rechercher les meilleurs financements possibles. De préciser que des premières inscriptions ont été prévues au budget de l'année 2017.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, ou de rechercher les meilleurs financements possibles. De préciser que des premières inscriptions ont été prévues au budget de l'année 2017.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS LANDES - 40400

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES